

**Compte-rendu de la réunion du Comité d'Orientation  
de l'ARACT Centre  
en date du 03 mars 2015**

Sur invitation du Conseil d'Administration, le Comité d'Orientation de l'ARACT Centre s'est réuni à l'Hôtel Novotel d'Orléans la Source le 03 mars 2015 à 9 H 30.

Etaient présents :

**Conseil Régional**

Madame BRACQUEMOND	Direction du Développement Economique et de l'Emploi
Madame MIALOT	Vice-Présidente

**DIRECCTE**

Madame GARDIN	Responsable Pôle 3E
Monsieur GRELICHE	Directeur

**CESER**

Monsieur LEJEAU	Représentant le CESER
-----------------	-----------------------

**ANACT**

Monsieur PEULET	Chargé de Mission
-----------------	-------------------

**CARSAT**

Monsieur CASTAING	Ingénieur Conseil Service Prévention
-------------------	--------------------------------------

**Personnalités Qualifiées**

Monsieur BERTRAND	GIP ALFA CENTRE
Monsieur PINNA	ARITT Centre

**Membres du Conseil d'Administration**

Monsieur BIDEF	CFDT	
Monsieur DAVIET	CGPME	
Monsieur HODIMONT	MEDEF	
Monsieur LALEUF	CFE-CGC	Président du CA
Monsieur MICHEL-ANGLAREX	CGT	
Monsieur PELE	FO	
Monsieur PERON	CGT	
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC	
Monsieur SINGLAS	CFE-CGC	

**ARACT Centre**

Madame COQUILLAT  
Madame DELORME  
Monsieur LEFAUCHEUX

Chargée de Mission  
Assistante Chargée d'Information  
Chargé de Mission

Absents excusés :**DIRECCTE**

Madame MARCHAIS

Responsable Pôle T

**AGEFIPH**

Madame PEAN

Déléguée Régionale

**Personnalités Qualifiées**

Monsieur RIFF

Université d'Orléans

**Membres du Conseil d'Administration**

Madame BARD

CGPME

Monsieur BRAUD

UPA

Monsieur COUTON

MEDEF

Président du CO

Monsieur DOUCHET

CFTC

Madame GHERISSI

MEDEF

Monsieur JARRY

FO

Monsieur MEYNENT

MEDEF

Monsieur OUDIANE

MEDEF

Madame PAC

CFDT

Madame PETIT

MEDEF

Monsieur TOMASI

UPA

Monsieur LALEUF, Président du Conseil d'Administration, remercie les participants de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il présente les excuses de Monsieur COUTON, Président du Comité d'Orientation, qui, retenu par d'autres obligations, ne peut être présent aujourd'hui, et informe l'assistance que Monsieur LAUR, Directeur de l'Aract Centre, a choisi de prendre d'autres orientations professionnelles. Les présentations de ce jour seront assurées par Madame COQUILLAT et Monsieur LEFAUCHEUX, Chargés de Mission de l'Aract Centre à qui il transmet la parole.

Monsieur LEFAUCHEUX rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- Principaux éléments de bilan de l'année 2014
- Programme prévisionnel d'activités 2015.

## **Présentation du bilan de l'année 2014 (documents joints).**

Le Président du Conseil d'Administration remercie les chargés de Mission pour leur présentation qui donne un panorama assez complet de la diversité de l'activité réalisée.

Les précisions suivantes sont apportées lors des débats :

Monsieur LEFAUCHEUX souligne que la démarche GPS est un outil d'entrée de mise en débat. Concernant le taux de réponse au questionnaire, ce dernier est très variable en fonction de la taille des entreprises et il est en général plus important dans les petites entreprises que dans les grands groupes. Pour aborder de façon précise les résultats et mettre en débat les actions, un taux de réponse de 60 à 70 % est nécessaire. Dans le cas où ce dernier est inférieur, la restitution est basée sur des tendances avec une mise en débat de manière qualitative. Actuellement, un projet avec la branche « agro alimentaire » est en cours et s'apparente à une démarche d'action collective. L'Aract Centre souhaite privilégier ce dernier mode d'intervention plutôt que répondre individuellement aux sollicitations d'entreprises.

Madame MIALOT rappelle que l'intervention avec la branche « agro alimentaire » fait partie de l'action « Cap filière » contractualisée avec la Région.

Monsieur PERON relève que cet outil est un excellent support pour le dialogue social interne.

Monsieur PEULET souligne que le GPS peut être utilisé à 2 fins : la première dans une logique d'amélioration continue dans une entreprise, la deuxième à vocation de sondage national au niveau d'une branche. Dans les 2 cas, cet outil s'inscrit dans une démarche. Il déplore qu'aujourd'hui encore, des entreprises sollicitent l'aide du Réseau et acceptent cette démarche pour pallier un dysfonctionnement interne.

Monsieur LEFAUCHEUX précise qu'il peut être également intéressant pour l'entreprise de refaire la démarche GPS quelques mois voire années plus tard afin de constater les évolutions.

Monsieur LEJEAU propose de croiser les travaux menés par l'Aract avec certaines études réalisées par le CESER, par exemple sur la sous-traitance. André LOPEZ, Directeur du CESER, pourrait donner accès aux études.

Monsieur LALEUF relate la présentation de l'ARACT faite à cette instance en 2012 et tout particulièrement les promesses émises en retour par cette dernière. Il précise que l'association est encore aujourd'hui dans l'attente de leur concrétisation. En ce qui concerne le travail avec les branches, l'Aract aimerait bien le développer mais elle n'a pas facilement accès à ces dernières. Il encourage les partenaires présents à intervenir auprès de leurs adhérents pour que l'Aract puisse y parvenir plus aisément.

En ce qui concerne le projet « égalité professionnelle » et plus particulièrement sur la partie en lien avec le Conseil Régional positionné sur le congé parental, Madame MIALOT souligne qu'il reste encore beaucoup de travail à faire sur le sujet.

Monsieur PEULET indique que, dans l'approche globale du sujet, des avancées ont eut lieu.

Concernant la conciliation des temps de vie professionnelle et familiale dans le secteur de la propreté, Monsieur GRELICHE souligne que l'Etat devrait être moteur et montrer l'exemple. Il regrette que ce ne soit pas suffisamment le cas aujourd'hui.

Monsieur BIDET fait part que l'attitude de certains salariés internes à l'entreprise vis à vis des salariés des prestataires de ménage externes fait débat dans les CHSCT. Les entreprises n'ont pas ou peu de considération envers eux.

Madame GARDIN relève que la conciliation vie professionnelle/vie personnelle ne traite pas le problème de l'égalité professionnelle et les relier la laisse dubitative.

Catherine COQUILLAT indique que le point de la conciliation des temps de vie est ressorti parmi les premières aspirations citées dans l'étude réalisée courant mai 2014 dans le cadre de la Semaine pour la qualité de vie au travail qui portait sur l'égalité professionnelle.

Monsieur BIDEZ relève qu'un travail sociétal au sein des entreprises doit être fait.

Monsieur PEULET rejoint les propos de Madame GARDIN. La conciliation des temps est une aspiration plus féminine et faire le lien avec l'égalité professionnelle n'est pas direct.

Madame MIALOT relève que la situation des CDD au milieu des temps partiels s'aggrave. Il faut veiller à ce que la conciliation des temps de vie des uns ne se fasse pas au détriment de celle des autres.

En ce qui concerne le Forum managers et qualité de vie au travail, il est précisé que 503 salariés ont répondu à l'enquête quantitative.

Madame GARDIN souligne que la qualité de vie au travail est extrêmement importante. Lorsque l'on regarde plus particulièrement l'intégration des nouveaux salariés, on constate que les ruptures des contrats d'apprentissage atteignent 25 %. Ces dernières sont dues le plus souvent à un manque de considération et/ou de respect. Un travail avec les partenaires sociaux sur la prise en compte de la personne pourrait être fait. En ce qui concerne le rôle et la mission du manager, Madame GARDIN déplore le positionnement accru de ce dernier sur des actions de reporting au détriment du travail de terrain au plus près des hommes.

### **Présentation du programme prévisionnel d'activités 2015 (documents joints).**

La présentation des différents projets articulée via la qualité de vie au travail donne une vision globale très intéressante.

Cependant, Madame GARDIN relève qu'il serait peut-être plus judicieux d'aborder les entreprises d'une façon globale. Monsieur LEFAUCHEUX indique qu'il faut aborder la problématique de l'entreprise par une clé d'entrée. Ensuite, il est nécessaire d'élargir, c'est un levier.

Monsieur PEULET rappelle que les partenaires sociaux ont émis l'idée d'accords globaux dans l'ANI QVT. Au niveau du Réseau, on initie l'approche globale et la finalité d'un accord qui permettrait de balayer les différents thèmes dans un accord unique ce qui simplifierait la vie des acteurs de l'entreprise et donnerait plus de sens.

Le Réseau Anact mène actuellement une expérimentation avec Fidal. Cette dernière se déroule sous forme de groupes de travail dans le style de l'action Tempo menée il y a quelques années. Elle devrait permettre de valider l'hypothèse d'approche globale.

Le programme prévisionnel d'activités 2015 n'amenant pas d'autres remarques, le Président du Conseil d'Administration rappelle que, comme chaque année, le Comité d'Orientation doit déterminer le « projet innovant » parmi les actions menées.

Si les années précédentes, l'Aract soumettait 2 ou 3 projets, elle a fait le choix cette fois-ci de n'en proposer qu'un, à savoir, la création du jeu « A l'Aract » qui permet d'approcher les conditions de travail de façon ludique.

Après une rapide présentation des objectifs et du principe du jeu, Monsieur LEFAUCHEUX propose aux membres du Comité d'Orientation d'expérimenter ce nouveau mode d'animation en jouant une partie.

Les membres du Comité d'Orientation sont unanimes sur le choix de ce projet, ludique et efficace. Monsieur PEULET souhaite que l'Anact assure la promotion de ce jeu au sein du Réseau.

En conclusion des débats, le Président du Conseil d'Administration remercie les participants pour la qualité de leurs interventions.